



DÉLIBÉRATION N° 51/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

OBJET :

FINANCES

Centre Culturel La Source – Tarifs
2025-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept avril, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 11 avril 2025.

Étaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS – Mme Véronique CHARTIER – M. Daniel BAPTISTE – M. Bruno DARCILLON – M. Alexis VALLENT – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU – Mme Caroline GUIBOURT.

Étaient représentés :

M. Jean-Louis ANTONY par Mme Laurence DUPONT.
M. Yannick ALCACER par M. Halim YALCIN.
M. Eric AGBESSI par Mme Véronique CHARTIER.
M. Christophe VIEIRA par Mme Colette DESJOURS.
Mme Christiane ZELUS par M. Daniel BAPTISTE.

Était absent : M. Joël DE AMORIM.

Mme Aurélie FERNANDES est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme Nadège BROSSEAUD, Adjointe au Maire en charge de la Culture, rappelle à l'assemblée que par délibération n° 43/2024 en date du 02 mai 2024, le Conseil Municipal a adopté, comme suit, les tarifs des spectacles prévus dans le cadre de la programmation de la saison culturelle 2024/2025 applicables à compter du 1^{er} juillet 2024 :

TARIFS SPECTACLES SAISON CULTURELLE 2024/25									
	PLEIN TARIF	TARIF REDUIT	TARIF ABONNÉ	TARIF ABONNÉ RÉDUIT	SCOLAIRE	MOINS DE 12 ANS	TARIF FOSSE DEBOUT	CNAS	PASS CULTURE
SPECTACLE et Concert	13,00 €	9,00 €	10,00 €	7,00 €		Gratuit	TP / 10 € TR / 6 € TA / 7 € TAR / 5 €	10,00 €	7,00 €
Spectacle hors catégorie 1	26,00 €	19,00 €	21,00 €	16,00 €		Gratuit		21,00 €	16,00 €
Spectacle hors catégorie 2	21,00 €	16,00 €	18,00 €	13,00 €		Gratuit		18,00 €	13,00 €
Spectacle Jeune Public	6,00 €				3,00 €	Gratuit moins de 6 ans		6,00 €	6,00 €

Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante d'adopter les tarifs des spectacles prévus dans le cadre des programmations de la saison culturelle 2025/2026.

Aussi, le Conseil Municipal, Mme Nadège BROSSEAUD entendue, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** les tarifs des spectacles prévus dans le cadre des programmations de la saison culturelle 2025/2026, tels que présentés ci-dessous à compter du 1^{er} juillet 2025, étant précisé que ces nouveaux tarifs intègrent des tarifs assis et debout pour chaque catégorie tarifaire afin de permettre l'organisation de concerts avec modes « fosse/debout » et « balcon/assis » :

TARIFS SPECTACLES SAISON CULTURELLE 2025/26									
	PLEIN TARIF	TARIF REDUIT	TARIF ABONNÉ	TARIF ABONNÉ RÉDUIT	SCOLAIRE	MOINS DE 12 ANS	TARIF FOSSE DEBOUT	CNAS	PASS CULTURE
SPECTACLE et Concert	13,00 €	9,00 €	10,00 €	7,00 €		Gratuit	TP / 10 € TR / 6 € TA / 7 € TAR / 5 €	10,00 €	7,00 €
Spectacle et concert hors catégorie 1	26,00 €	19,00 €	21,00 €	16,00 €		Gratuit	TP / 23 € TR / 16 € TA / 18 € TAR / 13 €	21,00 €	16,00 €
Spectacle et concert hors catégorie 2	21,00 €	16,00 €	18,00 €	13,00 €		Gratuit	TP / 18 € TR / 13 € TA / 15 € TAR / 10 €	18,00 €	13,00 €
Spectacle Jeune Public	6,00 €				3,00 €	Gratuit moins de 6 ans		6,00 €	6,00 €

La grille tarifaire 2025/2026 présentée ci-dessus, intègre, au même titre qu'en 2024/2025, un tarif réduit PASS CULTURE qui sera désormais indexé sur le tarif abonné réduit mis en place dans le cadre d'une convention conclue en 2023 (délibération n° 57/2023) entre la commune et la Société PASS CULTURE.

Il convient de préciser que :

• **Les tarifs réduits sont applicables sur présentation d'un justificatif et concernent les situations suivantes :**

- Les personnes de moins de 18 ans, les étudiants, les demandeurs d'emploi, les allocataires RSA, les intermittents du spectacle, les personnes en situation de handicap et accompagnant(s), les groupes de 10 personnes et plus, les abonnés des saisons culturelles de Chatel, Riom, Mozac et Cébazat, les adhérents du CNAS et du PASS CULTURE et leurs ayants droits ;
- Les parents accompagnants des élèves de l'Ecole Municipale de Musique de Volvic pour les concerts et spectacles musicaux dans le cadre du Parcours d'apprentissage musical ;
- Les participants liés à des actions réalisées en partenariat avec le CCAS de Volvic, les services de la Commune et, notamment, le service Education Enfance Jeunesse.

• **Les invitations ou places exonérées, sur présentation d'un justificatif, sont applicables :**

- Aux professionnels de la culture (programmeurs ou diffuseurs), journalistes, accompagnateurs des groupes scolaires et contractuellement, aux invités de la production ;
- Aux aînés enregistrés au niveau du CCAS de Volvic, pour Noël, à raison d'une place par personne et avec la possibilité de choisir entre plusieurs spectacles ;
- Aux élèves de l'Ecole Municipale de Musique de Volvic, pour les concerts et spectacles musicaux dans le cadre du Parcours d'apprentissage musical.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 24.04.2025
Publié ou notifié
le : 25.04.2025

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

